Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 076-247600604-20261103-26_051-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_051

L'an deux mille vingt-six, le **3 novembre** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Baillolet.
Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Pacte Culturel de Territoire – Approbation et signature de la convention de préfiguration 2026-2027

Nombre de Membres :
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : Absents excusés : 5

Pouvoirs	:0
Votants	:28
Pour	:28
Contre	:
Abstention	:

Secrétaire de séance :
Mme Maryse Lermechain

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice Abs ex, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme FREVILLE Florine, M BRETON Gauthier Abs exc, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs exc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs exc
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine Abs ex

Madame la Présidente présente au Conseil communautaire le projet de convention de préfiguration du Pacte Culturel de Territoire (PCT), proposé par le Département de la Seine-Maritime.
Ce dispositif vise à développer l'offre culturelle en milieu rural, à valoriser le patrimoine local et à favoriser l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants.
La convention prévoit une phase de préfiguration d'une durée d'un an, permettant de réaliser un diagnostic culturel du territoire afin de recenser les ressources existantes, d'identifier les besoins et de définir les orientations d'un futur projet culturel intercommunal.
Le Département accompagnera la Communauté de communes dans cette démarche par un appui technique et financier, avec une subvention de 15 000 €, dans la limite de 80 % du coût du diagnostic.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 076-247600604-20261103-26_051-DE

Le suivi de la démarche sera assuré par un comité de pilotage et un comité technique associant les représentants du Département et de la Communauté de communes.
À l'issue de cette première année, une convention pluriannuelle de développement culturel, d'une durée de un à trois ans, pourra éventuellement être envisagée.
Madame la Présidente propose au Conseil communautaire d'approuver cette convention de préfiguration pour la période 2026-2027.
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :
APPROUVE les termes de la convention de préfiguration 2026-2027 du Pacte Culturel de Territoire avec le Département de la Seine-Maritime ;
AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention ;
AUTORISE Madame la Présidente à solliciter et percevoir la subvention départementale de 15 000 €, dans la limite de 80 % des dépenses éligibles ;
AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle

